

Rapport du jury du département de philosophie CNEL 2024

1. Admissibilité : examen des dossiers

Le département de philosophie a examiné cette année 119 dossiers. Ceci représente une augmentation significative par rapport aux années précédentes (par comparaison, en 2023, 86 candidatures avaient été déposées au titre du département de philosophie). On comptait parmi l'ensemble des candidatures 42% de candidates et 26% de boursiers. 23 dossiers ont été retenus pour l'admissibilité. 9 étaient issus de CPGE, 2 du CPES, 9 de l'université (dont 3 universités non-parisiennes), 5 d'écoles de commerce (dont 3 ESSEC et 2 HEC). Parmi les admissibles, il y avait 10 candidates (40%) et 6 boursiers (26%). Les candidats admis se répartissent ainsi : 4 issus de CPGE (dont 2 hors de Paris ; 1 d'une école de commerce ; 4 de l'université (dont 1 hors de Paris). Il y a 4 candidates admises (44%) et 1 admis est boursier.

Dans l'ensemble, les dossiers sont de bon niveau, avec cette année quelques dossiers qui se détachaient plus nettement des autres, ce qui a permis d'établir sans trop de difficulté la première sélection. Ces candidatures retenues pour les épreuves d'admission sont apparues cependant assez homogènes entre elles.

Les lettres de motivation et les projets ont fait l'objet d'un grand soin. Les dossiers ont été examinés en fonction de plusieurs critères : cohérence du parcours ; motivation de l'étudiant ou de l'étudiante à étudier la philosophie à l'École normale supérieure ; pertinence et originalité du projet déposé ; clarté du propos. Les dossiers qui ont été retenus en vue de l'admissibilité l'ont été parce qu'ils remplissaient ces critères et ont suscité l'intérêt des membres du jury. Tous les projets de recherche sont éligibles, pour autant que ceux-ci fassent l'objet d'un investissement sérieux et documenté. Le jury souligne également que si l'on n'attend pas de candidats qui n'ont fait que trois années d'études supérieures qu'ils soient déjà des chercheuses et des chercheurs accomplis, le projet lui-même doit néanmoins s'apparenter à un projet de recherche. Concrètement, cela signifie d'un point de vue formel qu'un projet doit s'accompagner d'une bibliographie indiquant au minimum une familiarité avec les travaux les plus importants dans un domaine particulier et dans le meilleur des cas une connaissance des travaux pertinents les plus récents. Quant au contenu, il ne s'agit pas d'évoquer quelques grandes questions relevant d'un domaine particulier de la philosophie, mais de présenter une question, un problème spécifique et, dans l'idéal, de formuler une hypothèse qui définisse un programme de recherche.

Quant au choix des thématiques ou domaines, si l'on a pu constater lors des sessions antérieures le délaissement de l'histoire de la philosophie, davantage de candidates et de candidats ont présenté cette année des projets liés à l'histoire de la philosophie, en particulier à l'histoire de la philosophie antérieure au XIX^e siècle. Parmi les projets ayant retenu l'attention du jury, l'un portait sur la philosophie de l'art équestre à l'époque moderne, centré sur Cavendish et La Guérinière. La candidate avait su montrer comment, à travers la question du rapport au cheval et de son dressage, on voit se dessiner les grands débats autour de l'animal, de la querelle des animaux-machines aux discussions sur la mécanique et la physiologie dans l'*Encyclopédie*. Assez voisin par la période étudiée, un autre projet portait sur la notion de sensibilité dans le *Paradoxe sur le Comédien*. Tout en s'inscrivant dans l'histoire de la philosophie, et notamment en interrogeant la notion de sensibilité au XVIII^e siècle, ce projet faisait émerger des questions plus générales en esthétique : le rôle de la sensibilité dans l'interprétation théâtrale, le caractère (ou non) genré de cette sensibilité. Ces derniers enjeux avaient par ailleurs des résonances dans des débats beaucoup plus contemporains. De nature très différente à première vue, le jury a apprécié l'originalité d'un projet sur la phénoménologie de la grossesse. Ces quelques exemples témoignent de la diversité et de l'originalité des projets que le jury encourage.

2. Épreuves d'admission

Les admissibles ont passé deux épreuves d'admission, un oral et un écrit.

a) Oral

Le jury a été impressionné par la qualité générale de l'oral du point de vue de la présentation formelle. L'ensemble des candidates et candidats a su présenter son parcours et son projet sans s'appuyer sur des notes et sans pour autant donner l'impression de réciter un texte appris par cœur. Le jury rappelle qu'il est tout à fait possible de s'appuyer sur ses notes, mais ne peut que saluer cet effort général.

Le jury invite les candidates et candidats à accorder davantage de temps, durant l'oral, à la présentation de leur projet de recherche qu'à retracer leur parcours antérieur, afin de mettre en lumière les aspects scientifiques sur lesquels l'entretien porte plus particulièrement.

Durant l'entretien, le jury a pu évaluer la cohérence des projets de recherche et le degré d'engagement des candidats à leur propos. Le jury est sensible à la capacité des candidats à aller au-delà du domaine ou des corpus étroitement liés à leur projet et à les appréhender dans leurs implications plus larges. Les questions posées au cours de la discussion ne doivent pas être perçues comme des pièges, elles n'ont d'autre fonction que de permettre aux candidates et aux candidats de manifester leurs compétences philosophiques et de justifier leurs choix de recherche.

Plusieurs candidats ont su faire preuve de maîtrise dans leurs réponses. D'autres ont semblé un peu désarçonnés par des questions qui portaient néanmoins sur leur sujet. Ainsi, un candidat dont le projet portait sur la question de la traduction et du langage chez Kant en lien avec la notion de sens commun et d'universalité, semblait tout ignorer des débats au cours du XVIII^e siècle sur l'origine des langues ou sur la préhistoire de l'anthropologie. Les candidates et candidats sont ainsi encouragés à se préparer spécifiquement à l'entretien avec le jury et au jeu des questions-réponses.

b) Écrit

Pour la deuxième année consécutive, l'épreuve consiste, à partir d'un bref texte, à en exposer les principales articulations et à proposer une réflexion sur un problème philosophique qu'il soulève. Un objectif de cette épreuve, qui n'est ni une dissertation, ni un commentaire de texte, est de mesurer la capacité à déployer une réflexion autonome ou à identifier une position philosophique dans ce qu'elle a de spécifique et qui la distingue des autres. Voici le sujet proposé cette année :

Après avoir exposé les principales articulations du texte suivant (max. 1 page), vous développerez une réflexion sur un problème philosophique qu'il soulève spécifiquement (max. 4-5 pages).

Notre conscience nous avertit (...) que nous sommes des êtres libres. Avant d'accomplir une action, quelle qu'elle soit, nous nous disons que nous pourrions nous en abstenir. Nous concevons (...) divers motifs et par conséquent diverses actions possibles, et après avoir agi, nous nous disons encore que, si nous avions voulu, nous aurions pu autrement faire. – Sinon, comment s'expliquerait le regret d'une action accomplie ? Regrette-t-on ce qui ne pouvait pas être autrement qu'il n'a été ? Ne nous disons-nous pas quelquefois : « Si j'avais su, j'aurais autrement agi ; j'ai eu tort. » On ne s'attaque ainsi rétrospectivement qu'à des actes contingents ou qui paraissent l'être. Le remords ne s'expliquerait pas plus que le regret si nous n'étions pas libres ; car comment éprouver de la douleur pour une action accomplie et qui ne pouvait pas ne pas s'accomplir ? – Donc, un fait est indiscutable, c'est que notre conscience témoigne de notre liberté.

Bergson, *Leçons de psychologie et de métaphysique* (1887-1888)

Dans cet extrait, Bergson présente la liberté comme un fait de conscience. Ainsi, bien que proche de la preuve de l'existence du libre arbitre par la conscience ou « le sentiment vif interne » pour reprendre l'expression de Leibniz, l'enjeu de ce passage n'est pas de prouver que nous sommes

effectivement libres, mais, plus faiblement, d'établir que la conscience d'être libre est un fait de conscience indiscutable. Ce fait est prouvé par deux expériences : 1) avant la décision, à travers deux expériences, celle de la délibération entre des options différentes et celle du pouvoir de s'abstenir ; 2) après le choix, par les phénomènes du regret et du remords. Le regret à l'égard d'une action n'a de sens que si l'agent croit qu'il aurait pu agir autrement ; le remords que si nous croyons que nous aurions pu et dû agir autrement. Le fait de conscience consiste dans l'expérience affective du regret ou du remords, expériences qui présupposent la croyance en un pouvoir d'agir autrement. Celui-ci apparaît de ce fait comme essentiel à la liberté dans l'analyse de Bergson.

Parmi les problèmes susceptibles d'être discutés à partir de ce texte, nous pouvons évoquer les suivants – la liste n'étant pas limitative : la conscience de la liberté identifiée par Bergson constitue-t-elle une preuve du libre arbitre ou bien est-elle illusoire ? Avons-nous conscience d'un pouvoir d'agir autrement ? De quelle façon un certain nombre d'affects et attitudes (remords, regrets, mais aussi louange et blâme) sont-ils solidaires de la croyance dans le libre arbitre ?

Le jury a privilégié les copies manifestant une capacité à formuler une réflexion personnelle argumentée, étayée par des analyses précises. Au contraire, ont été moins bien notées les copies se présentant davantage comme des dissertations en modèle-réduit, surchargées de références s'apparentant parfois à de simples mentions de philosophes ou d'œuvres. Il est également rappelé que la limite du nombre de pages n'est pas indicative, mais obligatoire.